
N° 1997-2053 - déplacements et voirie + finances et programmation - Travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie - Acceptation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie à effectuer sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pendant l'année 1998 et, éventuellement, les années 1999 et 2000.

Ces travaux pourraient être traités par voie d'appel d'offres ouvert sous la forme de trois marchés à bons de commande, selon la répartition géographique suivante :

- lot n° 1 - montant annuel estimatif des travaux : 1 000 000 FTTC

Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne et Lyon 3°,

- lot n° 2 - montant annuel estimatif des travaux : 1 500 000 FTTC

Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village,

- lot n° 3 - montant annuel estimatif des travaux : 2 000 000 FTTC

Lyon 2°, 7° et 8° arrondissements, Charbonnières les Bains, Craponne, Charly, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure énoncée ci-dessus le 8 septembre 1997 ;

B - Propose d'accepter le présent dossier de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser, d'une part, à le rendre définitif, d'autre part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation des dépenses ;

C - Précise que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le présent dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide que :

a) - les travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273 et 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - Les dépenses relatives à ces prestations seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - direction de la voirie - exercices 1998, 1999 et 2000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,